

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Numéro :  
2023018591

RF - 2 - TIID n° 802098173 - RFID n° 1033044

Monsieur,

La Fondation du patrimoine vous remercie pour votre don du 01 juillet 2023 pour le patrimoine qui correspond :

**- Au soutien du projet CHAPELLE DES TEMPLIERS DE LAON**

Vous trouverez ci-dessous le reçu fiscal correspondant.

Permettez-moi de vous remercier vivement de votre soutien financier. Vous manifestez ainsi très concrètement votre attachement au patrimoine de nos régions et votre adhésion aux missions de la Fondation du patrimoine. Vous contribuez également à donner à celle-ci les moyens matériels de développer son action pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine de proximité.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine s'attache à sauvegarder les sites patrimoniaux publics et privés, qui constituent la richesse de nos territoires, tout en permettant le maintien et la création de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la restauration du patrimoine bâti, mobilier et naturel.

Nous vous invitons à découvrir quelques-uns de ces projets sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma bien sincère gratitude.

A découper

## RECU FISCAL ANNEE 2023

Numéro :  
2023018591

### FONDATION DU PATRIMOINE

Reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997,  
J.O. du 20 avril 1997

153 bis Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

#### Objet :

La Fondation du patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national

La Fondation du patrimoine certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue par le Code général des impôts aux articles 200, 238 bis et 978

### Donateur

#### Forme du don :

- Acte authentique  
 Don manuel  
 Acte sous seing privé  
 Autres

La Fondation du patrimoine reconnaît avoir reçu le don suivant :

\*\*\*100.00 €

CENT EUROS

Nature du don : Numéraire par Carte bancaire

Date de don : 01/07/2023  
Neuilly, le 01/07/2023

Le Délégué Régional  
Philippe ROUMILHAC